

30^{ème} Laurentine



DIMANCHE 3 JUILLET 2022

La Laurentine est une randonnée pédestre dans la forêt de Saint-Laurent avec un pique-nique à Montisel (Orange). Pour fêter cet anniversaire, déguisement souhaité !

Le sentier est balisé en **bleu et jaune**. Long de 6,5km pour un dénivelé de 500m (environ 2h30 de marche à l'aller et 1h30 pour le retour), il part de la mairie de Saint-Laurent, passe par Cornillon, traverse le ruisseau de Bourre pour arriver à Montisel. Le chemin de descente vous ramènera au point de départ par la "Solitude", les hauts de Mornex et la gare.

Après le repas champêtre, seront organisés jeux et animation musicale.

Pour les personnes qui souhaitent seulement participer au pique-nique, elles peuvent rejoindre Montisel en voiture, en passant par La Roche sur Foron et Orange.

Une note d'Ecologie : Nous ne distribuons plus de gobelets et de couverts jetables : **N'oubliez pas Votre Gobelet recyclable** (cadeau de la Laurentine 2012) et **Vos Couverts** (cadeau 2015)

Départ de la place de la mairie de Saint-Laurent à 9h00.

Distribution des bons repas à partir de 8h30.

BULLETIN D'INSCRIPTION Pas d'inscription par téléphone.

Nom, Prénom* : Tél* :

Adresse* :

(* Champs obligatoire)

Tarif pour randonnée, repas et boissons comprises :

- | | | | |
|------------------------------|----------------|-------------------------------|--------------------------|
| • Adultes : | 14€ | Nombre de randonneur* : | Nombre de repas* : |
| • Enfant 6 à 14 ans : | 7€ | Nombre de randonneur* : | Nombre de repas* : |
| • Enfant - 6ans : | Gratuit | Nombre de randonneur* : | Nombre de repas* : |

Paiement : (rayer la mention inutile)

- Espèce ou Chèque : Payé par (si différent de l'inscrit) :

Bulletin à déposer ou envoyer, accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de « Association La Laurentine ») à :

- **Boîte à lettre de la Mairie de Saint-Laurent, 74800 Saint-Laurent**

Pour nos commandes de repas, merci de **répondre avant le mercredi 29 Juin**, dernier délai (250 participants maximum)

Les désistements ne seront pas remboursés.

Le parcours est effectué sous la responsabilité propre de chaque participant. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents : en cas d'accident, l'association décline toute responsabilité.